

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2023 - 68
En date du 23 août 2023

Objet: FIXATION DES TARIFS D'ENTRÉE - SOIRÉE CABARET

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que la commune de Luzarches va organiser, le 2 décembre 2023, une soirée cabaret au profit d'AFM TÉLÉTHON.

Considérant l'importance de l'événement et son rayonnement local

Considérant le caractère caritatif de ce spectacle dont les bénéfices seront intégralement reversés à AFM TELETHON.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'entrée de ce spectacle

DÉCIDE

Article 1^{er} : **De fixer** les tarifs d'entrée pour la soirée Cabaret comme suit :

- Place en gradin = 20,00€ dans la limite de 170 places
- Place à table = 30,00€ dans la limite de 160 places

Article 2 : **Dit** que les recettes sont encaissées par la régie de recettes « RR Produits Divers »



Michel MANSOUX
Maire